

## **Des haies sanctuarisées ?**

**Avant la date limite de déclaration (9 juin), « La tentation est grande d'arracher ses haies », a lancé Xavier Beulin, président de la FNSEA, le 17 mars, affirmant aussitôt que ce n'était pas ce qu'il prônait. L'arbitrage rendu par le ministère revient à sanctuariser (avec une tolérance de 2 %) les 700 000 km de haies françaises. La FNSEA fait une autre lecture des textes européens et estime que les agriculteurs peuvent - et doivent - avoir le choix de les déclarer ou non.**